



Bordeaux le 11 juin 2026

Déclaration liminaire au CSA SST du SPIP 33

Au lendemain de la parution du rapport de la contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), sur les conditions de détention de la maison d'arrêt de Gradignan, nous voici aujourd'hui réunis, autour de cette table, pour échanger sur les conditions d'exercice des agents du SPIP 33.

« Alerte rouge » est la mesure la plus grave que peut prendre l'autorité du CGLPL à l'égard des conditions de détention.

Suroccupation endémique, malgré l'ouverture d'un nouveau bâtiment de 275 places en 2024, des cellules triplées, des cafards omniprésents, par dizaines, des installations électriques dangereuses, des images évoquant « plus un bidonville qu'un établissement de la République », + 96 % de violences entre détenus entre 2023 et 2025, 438 faits de violence, dont 28 avec armes et 65 rixes, 100 postes de surveillants vacants au jour de l'inspection, un accès aux soins perturbé faute d'escorte...

A Gradignan, les personnes que nous accompagnons croupissent dans des cellules d'à peine plus de 2m2 d'espace de vie individuel, sachant que le Comité de Prévention de la Torture du Conseil de l'Europe fixe la superficie minimale à 6m2 pour une cellule individuelle, et à 4m2 supplémentaires par personne dans une cellule collective, l'espace vital excluant les sanitaires qui devraient être entièrement cloisonnés.

A la CGT, nous l'expliquons depuis longtemps, l'accueil dégradé du public implique évidemment des conditions de travail dégradées pour les professionnels.

Elles affectent évidemment nos réalités de travail :

- Les difficultés vécues par le public en détention occupent immanquablement une part importante des entretiens réalisés en détention,
- les bureaux d'audience au bâtiment A sont simplement indignes (2m2 n'offrant, par ailleurs, qu'une faible confidentialité),
- le nombre et le flux de détenus sont extrêmement importants, démultipliant le nombre d'actes professionnels obligatoires...

La capacité des CPIP à accompagner réellement une personne détenue, contribuer à la mise en place d'un parcours de détention constructif, permettant une préparation à la sortie, est ainsi presque utopique...

L'institution pénitentiaire coule sous le poids d'une surpopulation toujours plus grande qui met à mal notre activité et interroge sur la place du SPIP et le sens de notre accompagnement, noyés dans cette dérive...

Comment travailler dans la sérénité quand nous ne pouvons pas assurer la bonne continuité du suivi des probationnaires et des détenus quand les chiffres dépassent de plusieurs dizaines de dossiers la norme recommandée par le Conseil de l'Europe, et quand les organigrammes élaborés par l'administration pénitentiaire elle-même ne sont pas respectés !

Comment supporter d'avancer sans s'arrêter, d'appliquer sans réfléchir, de fermer la porte et de laisser les cafards s'occuper du quotidien de nos concitoyens ?

Sommes-nous, agents de l'État, dignes de la République ?

Les conditions d'accueil et de prise en charge que l'administration offre à nos usagers du service public correspondent-elles aux attentes de la Cité?

Le rapport du CGLPL est heureusement là pour nous le rappeler, mais, malheureusement, il ne semble pas affecter grand monde...

Mais dans ce cas comme dans d'autres, notre administration semble adopter une définition de la déontologie qui lui est propre, et surtout, qui ne s'appliquerait pas à elle.

Elle n'hésite ainsi pas à enjoindre ses agents à prêter serment, à se conformer aux ordres reçus, même s'ils sont discriminatoires (émettre des avis défavorables pour les personnes détenues étrangères) ou donnés en dépit de toute légalité (comme le montre la suspension récente par le CE des consignes visant à annuler les permissions de sortir collectives), à leur ordonner de se montrer exemplaires en brandissant le code de déontologie ou en élaborant des codes locaux anti-corruptifs.

Ce deux poids deux mesures nous est insupportable !

Il se traduit encore dans « le projet d'équité » qui nous est présenté lors de cette instance... une déclinaison locale d'une initiative de la DISP de Bordeaux visant, théoriquement, la valorisation des agents et une meilleure répartition des charges de travail...

Mais ici encore la sémantique n'est même plus respectée, le mot « équité » symbole de solidarité et de respect mutuel est ici galvaudé.

Ce plan n'est en réalité qu'un moyen supplémentaire de contrôle des agents et de suspicion sur la véracité du bien-fondé de leur arrêt de travail.

Au-delà des risques psycho-sociaux que les agents pénitentiaires subissent, c'est le risque psycho-social que subit notre société toute entière, faute de moyens et de réelle volonté politique de notre gouvernement, car il s'agit bien là, Madame la présidente du CSA, de choix politiques qui, au-delà du vécu quotidien des agents du SPIP ou des détenus incarcérés à Gradignan, impactent l'ensemble de notre société.